



# À propos de la féminisation

COMMUNICATION D'ANDRÉ GOOSSE ET DE MARC WILMET  
À LA SÉANCE MENSUELLE DU 11 SEPTEMBRE 1993

Le 9 juin 1993, le Conseil de la Communauté française de Belgique votait un décret portant féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres. Le 5 juillet, l'Académie royale de langue et de littérature françaises faisait part au Conseil supérieur de la langue, de son étonnement de ne pas avoir été consultée sur le principe de ce décret, alors que ses statuts précisent qu'elle « se consacre à l'étude, à la pratique et à la promotion de la langue et de la littérature françaises » et « qu'elle donne son avis dans les domaines de son ressort ». Le 11 septembre, elle consacrait sa séance de rentrée à ce sujet et entendait les exposés de deux membres de sa section de philologie, MM. André Goosse et Marc Wilmet.

## EXPOSÉ D'ANDRÉ GOOSSE

Chères consœurs, chers confrères,

Mon vocatif a une justification particulière, puisqu'il s'agit, chères consœurs, de vous et que votre opinion ou votre sentiment ont plus de poids que ceux de vos confrères. J'ajouterai que l'Académie française a introduit ce féminin dans la neuvième édition de son dictionnaire, qui est en cours de publication. La définition : « Titre utilisé par les membres d'une profession libérale pour désigner une femme exerçant la même profession ou pour s'adresser à elle », appelle un commentaire. La formule *profession libérale* implique-t-elle que, dans son autre signification, « Celui qui fait partie d'un corps, d'une société religieuse, artistique,

littéraire... », *confrère* n'aurait pas de féminin ? Notre débat est ainsi amorcé. En tout cas, cette rédaction escamote l'emploi premier, non disparu : entre religieuses.

J'ai déjà eu le plaisir, il y a plus de quinze ans (le 10 décembre 1977), de faire ici même une communication sur *Le genre et le sexe*. J'y insistais sur le fait que le genre est une catégorie grammaticale, et le sexe une réalité anatomique et physiologique. Le sexe n'intervient pas pour les adjectifs et pour les déterminants, qui ont un genre par un accord grammatical contraignant. Quant aux noms, moins d'un sur dix a un genre qui a un rapport avec des réalités sexuelles. Je faisais remarquer que la culotte, symbole de l'autorité maritale, la moustache et la barbe, symboles de la virilité, sont des noms féminins. Seuls la majorité des noms désignant des êtres humains (ou assimilés : *dieu/déesse*) et quelques noms d'animaux ont un genre ou une variation en genre selon le sexe de l'être désigné.

Il est bon de rappeler ici une constatation banale : l'évolution de la société se traduit dans le langage. Tout le monde sait, par exemple, que la fin de l'Ancien Régime a eu pour corollaires la désuétude et l'apparition de nombreux mots ou sens. L'accession des femmes à des rôles jusqu'alors réservés aux hommes ne pouvait manquer de se répercuter sur le vocabulaire. Déjà, il y a plus de cinquante ans, le dictionnaire de l'Académie française, qui n'a pas l'habitude de se précipiter sur les nouveautés, enregistrait plusieurs dizaines de féminins nouveaux (y compris *doctoresse*). Étaient-ils *fautifs* avant cette date ? Dans ma jeunesse, les curés commençaient leurs sermons par « Mes bien chers frères » ; maintenant, ils *débutent* leurs *homélie*s par « Chers frères, chères sœurs ». Tout cela sans l'intervention directe du féminisme.

Le féminisme militant veut agir sur l'usage et éliminer toute trace, vraie ou supposée, de la domination des hommes.

Il a été particulièrement actif et efficace au Québec. J'ajouterai hélas ! pour plusieurs raisons, sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir : désinvolture à l'égard des règles morphologiques existantes ; procédés graphiques rendant les textes imprononçables ; atteintes à l'unité de la langue française dans un domaine où les variations régionales ne se justifient pas.

La France est venue ensuite, mais, comme il arrive souvent, les discussions ont été infinies, les passions se sont donné libre cours, et les documents officiels n'ont eu à peu près aucune suite. À la dernière réunion du Conseil supérieur de la

langue française, à Paris, les sept intervenants se sont adressés à Mme Tasca, ministre de la Francophonie, en l'appelant « Madame *le* Ministre », y compris Mme Gendreau-Massaloux, à qui *le* ministre a rendu la pareille en l'appelant « Madame *le* Recteur » (un autre intervenant ayant fait de même).

La Suisse présente un cas particulier, puisque divers pouvoirs sont assumés par les cantons. C'est, me dit-on, le canton de Genève qui a pris l'initiative, et aussi hardiment que les Québécois.

La Belgique ne pouvait rester passive. La Commission communautaire française du Conseil de la Région de Bruxelles s'en est préoccupée d'abord. Heureusement, c'est à un organisme concernant l'ensemble des francophones de Belgique qu'a été confiée ensuite la tâche d'élaborer les règles : le Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique. Je dis heureusement, parce qu'il n'est pas souhaitable de chercher à introduire sur ce point un usage différent à Bruxelles et à Namur, et aussi parce que la commission que le Conseil a chargée de préparer le texte a fait preuve d'une saine modération. Notre ami Marc Wilmet y représentait d'ailleurs dignement la linguistique masculine.

Cette modération se manifeste à la fois dans ce qui est recommandé et dans ce qui ne l'est pas (sur ce deuxième point, j'aurais été parfois plus catégorique).

Du point de vue morphologique, il est tout à fait sain :

1. de conserver les formes existantes, « même s'ils s'écartent des règles générales » ;

2. pour les féminins « nouveaux », d'appliquer ces règles générales : addition d'un *e* après une voyelle prononcée et après certaines consonnes ; alternance graphique et phonétique des suffixes *-ien/-ienne*, *-ier/-ière*, *-eur/-euse*, *-teur/trice*, etc. ;

3. de marquer le genre dans des articles et autres déterminants, dans les épithètes, etc. pour les noms terminés par *-e* et pour tous ceux auxquels des raisons diverses empêchent de donner une forme féminine.

Le tertio, apparemment plus hardi que les deux points précédents, correspond pourtant à une tendance générale, non discutée dans beaucoup de cas : *une soprano*, *une snob*, *une enfant*, *une pied-noir*, *une Ouolof*, etc., mieux attestée dans

l'oral familier que dans l'écrit soigné pour d'autres cas. J'ai relevé pourtant divers exemples comme :

J'ai vu Mme J. Rioli une écrivain (Barrès, *Mes cahiers*, t. I, p. 145). Ce nom d'Élodie, la possesseur ne l'avouait pas (R. Rolland, *L'âme enchantée*. Le Livre de poche, t. II, p. 267). Je n'aime ni cette avocate, ni cette grand-couturier (Colette, *La seconde*, Collection pourpre, p. 95). En face de moi, une sous-chef de bureau (Troyat, *Un si long chemin*, p. 71). Pour la première fois sur une couverture de roman, le nom de Régine Deforges s'élève du bas jusqu'en haut. Premier roman, donc, d'une éditeur : pour elle, le masculin serait particulièrement absurde (Y. Florenne, dans le *Monde*, 3 juin 1977). L'auteur plutôt intemporelle du *Rempart des Béguines* (Poirot-Delpech, *ibidem*, 3 juin 1983). L'autobiographie d'une jeune professeur allemande, Maren Sell (J. Piatier, *ibidem*, 1<sup>er</sup> sept. 1978). Ancienne courrier à motocyclette des maquis (R. Vailland, *Écrits intimes*, p. 642). La professeur de mathématiques fut courtoise, sèche et rapide (J. Laurent, *Les dimanches de Mlle Beaunon*, p. 155). Un clerc de notaire et une future professeur de lettres pourquoi pas [un mariage] ? (A. Dhôtel. *Je ne suis pas d'ici*, p. 31.)

En revanche, le document signale dans une note sans les juger les formes en *-eure* si prisées au Québec et, paraît-il, à Genève. On y va d'ailleurs plus loin que ne l'indique l'exemple de *professeure* : non seulement des noms en *-eur* dépourvus de féminin en reçoivent un de cette façon, mais, d'une part, on applique le procédé à des finales pour lesquelles il n'y a jamais eu de formes féminines avec addition de e, comme *cheffe* (comparez *veuf/veuve*), et, d'autre part, des mots en *-eur* qui avaient déjà un féminin dans l'usage en reçoivent un nouveau par addition de e : j'ai participé à une émission de télévision à Montréal, invité par une dame qui se disait *producteure* ; on lit aussi *docteure*, *institutrice*, *chroniqueuse*, etc. Sur ce point, je ne parviens pas à comprendre la motivation des femmes. Elles souhaitent que leur sexe apparaisse dans la désignation et elles rejettent les formes qui réalisent déjà ce souhait (qu'on ne prétende pas qu'institutrice est péjoratif) au profit de formes dont le caractère féminin n'est audible qu'à condition de violer une règle de la phonétique française : on prononce *docteure* en faisant sonner le e muet.

Mon opinion personnelle est celle-ci : exploitons les possibilités réelles de la langue pour former des féminins quand le besoin s'en fait sentir.

Quand le besoin s'en fait sentir : c'est un autre problème. Le sexe des individus doit-il être présent partout ? Il me semble que, aussi bien pour les animaux que pour les êtres humains, il y a des situations où cela est parfaitement inutile : « J'aime les *chats* », « J'aime les *peintres naïfs* », « *Le chien est le meilleur ami de l'homme* », « *L'homme n'est qu'un roseau...* », « La ville de Montréal compte X millions *d'habitants* », « Les enfants sont les *héritiers naturels* de leurs *parents* », « Être *étudiant* n'est pas une sinécure », « Les *médecins* sont nécessaires », etc. etc. Quelle dépense inutile ce serait de dire : « *Le chien et la chienne sont le meilleur ami et la meilleure amie de l'homme et de la femme* » ! Je caricature ? Pas tellement. Ma *Nouvelle grammaire française* a été examinée par une commission québécoise. Celle-ci me fait l'honneur de constater l'absence de tout sexisme *qualitatif*, mais elle critique un sexisme *quantitatif* : on a compté, dans les exemples, ceux dont le sujet est *il* ou un nom ou prénom masculins (en incluant les citations, comme si Simone de Beauvoir parlant de Sartre faisait du sexisme !) ; en outre, on a entouré d'une ellipse de désapprobation les premiers mots de l'ouvrage : « L'homme communique avec ses semblables au moyen de gestes, de bruits, de dessins ou d'autres symboles. » Imaginez de refaire selon ces principes le Code civil, les ouvrages de géographie ou de médecine, les textes juridiques concernant les professions reconnues, etc. Un linguistique québécois, Jacques Leclerc, doit, pour prévenir l'accusation infamante de sexisme, mettre cette note à la deuxième page de son livre *Langue et société* : « Pour ne pas alourdir le texte du présent ouvrage, nous avons utilisé la forme masculine, qui désigne aussi bien les hommes que les femmes. »

Les Québécois concilient les exigences du féminisme et une certaine économie par des astuces graphiques, comme la parenthèse : « les étudiant(e)s », ou le trait d'union : « les étudiant-e-s », ou la barre oblique : « l'étudiant/e ». Cela est illisible à haute voix et méconnaît donc une fonction essentielle du langage.

Il paraît que les féministes de stricte observance voudraient corriger aussi la syntaxe et principalement la règle selon laquelle le masculin l'emporte sur le féminin (formulation irritante si on la transpose en dehors de la grammaire) : « Trois hommes et deux femmes sont *morts* », mais « Trois femmes et deux hommes sont *mortes* », — alors que la règle n'a aucun rapport avec le sexe,

puisqu'elle concerne tout autant une phrase où le sujet réunit des raisins et des prunes. Faudra-t-il compter les raisins et les prunes ?

Le masculin, parfois genre du mâle, est aussi le genre indifférencié, le genre asexué et même parfois l'héritier du neutre latin : « Rien ne s'est *produit* », « Mentir est *affreux* ». Est-ce là un titre de gloire pour les hommes et d'infamie pour les femmes ?

J'ai pour finir deux causes à plaider encore.

La première est celle de la liberté. Qu'Irène Pétry souhaite être appelée « Madame *le* Président » et Antoinette Spaak « Madame *la* Présidente », cela me semble également légitime et respectable.

D'une part, je supplie mes auditeurs de ne pas considérer la langue comme définitivement figée, de ne pas ériger leurs préférences personnelles, en soi tout à fait légitimes, en norme à imposer à autrui, de ne pas traduire leur sentiment devant la nouveauté, qui n'est que l'inaccoutumance, en termes méprisants empruntés à l'esthétique : C'est affreux, ridicule, etc.

D'autre part, je souhaite que les féministes ne transforment pas en obligation morale le besoin qu'elles ressentent. Toutes les femmes le partagent-elles ? Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure de la dernière réunion du Conseil supérieur de la langue française à Paris. Cette réaction n'est pas isolée. Je crois savoir qu'elle est aussi celle du recteur actuel de l'Université libre de Bruxelles, d'un des vice-recteurs de l'Université catholique de Louvain, d'un des directeurs de la *Revue générale*, du directeur des Presses universitaires de Nancy (pour prendre des exemples observés récemment) et de bien d'autres. L'opinion selon laquelle l'égalité des sexes est mieux assurée par un nom unique ne me semble pas plus indéfendable que l'opinion contraire. Revient-il au pouvoir politique d'imposer l'avis des unes (ou des uns) contre l'avis des autres (ou des autres) ? La démocratie n'est-elle pas quasi synonyme de liberté ?

Dernier point. Français, Québécois, Belges francophones, Suisses romands, etc., nous sommes tous copropriétaires du français. Ou bien Parisiens, Genevois, Bruxellois, etc. Ou bien encore Char-les, André, Georges ou Marc... ou bien encore Charlotte, Andrée, Georgette ou Marceline... C'est un bien indivis. Il me paraît anormal, fâcheux, nuisible que, sur des faits qui concernent la francophonie

entière (je ne parle pas des institutions de la Suisse ou du Canada, ni des plantes qui poussent en Amérique du Nord ou dans les Alpes), des règles différentes soient établies au Québec et en France, *a fortiori* dans le canton de Genève ou dans la région de Bruxelles.

Je propose donc que des représentants de l'ensemble de la francophonie aient l'occasion de prendre une position commune sur ces questions. Quel meilleur lieu de rencontre que le Conseil international de la langue française, puisqu'il rassemble déjà de tels représentants ? Il devrait organiser une réunion générale à ce sujet. Je puis dire que j'ai déjà l'accord d'un certain nombre de participants possibles.

#### EXPOSÉ DE MARC WILMET

Le latin comportait trois *genres* grammaticaux : le masculin, le féminin et le neutre. Le français n'a retenu que les deux premiers, confinant le neutre dans les « nominaux » *tout, rien, (quelque) chose, ce, quoi*. Au cours des siècles, plusieurs noms basculent du masculin vers le féminin (*affaire, armoire, erreur, épée, image...*), du féminin vers le masculin (*duché, jour, honneur, poison...*), certains après avoir longtemps hésité entre le masculin et le féminin (*âge, blâme, doute, empire, triomphe...*).

##### *Genre et sexe*

Les noms des êtres humains et des animaux ou, en un mot, les *animés* créent une interférence du genre grammatical (opposition du masculin et du féminin) avec le *sexe* (mâle ou femelle), le plus souvent en concordance (*un homme, une femme, un sanglier, une laie...*), quelquefois en discordance (*une estafette, une vigie, un souillon, un tendron...*).

Pour les *inanimés*, l'alternance de genre est exceptionnelle (on cite les machines agricoles : *batteur/batteuse, trayeur/trayeuse, épandeur/épandeuse, ébardeur/ébardeuse...*). La dévolution d'un sexe aux objets relève par ailleurs d'une attitude anthropomorphique : *monsieur le soleil et madame la lune...* Aussi bien le genre des noms de pays prend-il une valeur symbolique : voir par exemple la

statufication de la République française sous les traits de « Marianne » et l'hommage de Georges Pompidou à son prédécesseur : « le général de Gaulle est mort, la France est *veuve* » (impensable d'avoir « l'empereur Hiro-Hito est mort, le Japon est *veuf* »).

### *Animaux et humains*

Les noms d'animaux abondent en masculins et en féminins arbitraires : *un moustique, un ver, un hérisson, un rhinocéros...* vs *une araignée, une souris, une truite, une girafe...* Notre langue spécifie le sexe des « frères inférieurs » à condition qu'il revête un intérêt affectif (*chat et chatte, chien et chienne...*) ou économique (les mâles reproducteurs *taureau ou bélier*, les mâles non reproducteurs *bœuf ou mouton*, les femelles *vache ou brebis...*), même gastronomique (le gibier...). On s'attendrait donc à plus forte raison que l'appartenance sexuelle des humains soit notifiée, lexicalement (*homme/femme...*), morphologiquement (*hôte/hôtesse*) ou syntaxiquement (*un ou une élève/camarade/artiste...*).

Il n'en va pas toujours ainsi.

### *Titres, professions et fonctions*

La féminisation des noms de titres, professions et fonctions longtemps réservés aux mâles (*docteur, maire, recteur, plombier, évêque...*) suscite des désaccords de nature plus culturelle que linguistique.

Une discussion à ce sujet pourrait emprunter les étapes suivantes.

1. Le genre masculin s'accommode de l'épicène : la déclaration des droits de l'homme concerne indistinctement les citoyens et les citoyennes, et l'appel à élire un *président* n'exclut jamais une candidature féminine (tandis que *présidente* écarterait un candidat masculin).

2. Convient-il alors de signifier le sexe des personnes détenant le titre *t* ou exerçant la profession *p*, la fonction *f*? L'usage séculaire a répondu : *baron/baronne, fermier/fermière, prêtre/prêtresse, chanteur/chanteuse...* En stoppant le processus ou en le limitant aux charges moins prestigieuses (si par exemple *directrice* = « d'école », non « de ministère »), on perpétue *de facto* le sentiment d'un monopole viril, les femmes n'accédant au niveau requis que par mariage (*ambassadrice,*

*présidente, générale* désignant une « épouse d'ambassadeur/de président/de général »).

« Mais on peut bien dire que c'est un vrai feignant que cet Antoine, et son "Antoinette" ne vaut pas mieux que lui », ajoutait Françoise qui, pour trouver au nom d'Antoine un féminin qui désignât la femme du maître d'hôtel, avait sans doute dans sa création grammaticale un inconscient ressouvenir de chanoine et de chanoinesse. Elle ne parlait pas mal en cela. Il existe encore près de Notre-Dame une rue appelée rue Chanoinesse, nom qui lui avait été donné (parce qu'elle n'était habitée que par des chanoines) par ces Français de jadis, dont Françoise était, en réalité, la contemporaine. On avait d'ailleurs, immédiatement après, un nouvel exemple de cette manière de former les féminins, car Françoise ajoutait : « Mais sûr et certain que c'est à la Duchesse qu'est le château de Guermantes. Et c'est elle dans le pays qu'est Madame la mairesse. »

(Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*, coll. de la Pléiade, II, p. 23-24.)

3. La décision psycho-socio-politique arrêtée — le Québec, la France, la Suisse romande ayant en la circonstance, et dans l'ordre, précédé la Belgique française —, on conserve le choix des moyens grammaticaux :

a) addition d'un *-e* respectant la norme : *député/députée, apprenti/apprentie, commis/commissaire, plombier/plombière, contractuel/contractuelle, chirurgien/chirurgienne, maçon/maçonne... ou* bousculant les habitudes (cf. ci-dessous, c) : *écrivain/écrivaine, professeur/professeure, docteur/doctoresse...*

b) addition d'un *-e* avec modification suffixale :

- *chercheur/chercheuse, vendeur/vendeuse...* (noms terminés en *-eur* ayant un répondant verbal *chercher/vendre...*, mais la distance sémantique du verbe *procurer* et du nom *procurateur* amène le doute : *procuratrice, procuratrice ?*)...

- *enquêteur/enquêteuse, acheteur/acheteuse* (noms terminés en *-teur* avec verbe correspondant *enquêter ou acheter*), mais *éditrice, exécutrice, inspectrice* et *inventrice* (doublet *d'inventeuse*)... en dépit de verbes correspondants *éditer, exécuter, inspecter ou inventer...*, comme *aviatrice, rectrice, administratrice...* (noms dépourvus de correspondant verbal \* *aviater, \*recter...*, ou pourvus d'un correspondant verbal non terminé en *-ter* : \* *administrater...*)...

- éventuellement, le vieilli *docteur/doctoresse...*

c) vocable masculin inchangé et déterminant féminin (seule solution en cas de terminaison vocalique *-e, -a, -o* : *une ministre, une impresario, une para...*, sauf *mairesse*, évitant l'homophone *mère* ; option pour *une écrivain, la professeur, la chef* — préférés en Europe à *écrivaine, professeuse* et *cheffe* ou au mal perçu *chef-fesse* —, *une procureur* — refusant d'arbitrer *procureuse/procuratrice* et *procureure* —, *une matelot/marin/médecin* — ? (*matelote, ? marine, ? médecine* prêteraient à confusion), *une mannequin* (? *mannequine* ne semble usité que par plaisanterie),... avec l'ultime ressource, au pluriel, d'un renfort nominal : par exemple *les écrivains femmes ou des femmes mannequins*.

4. Après cela, libre aux hommes de masculiniser en manière de réciprocité ou de représailles les féminins d'occupations épisodiques traditionnellement garçonnières : *un estafette, un sentinelle, un ordonnance, un vigie, un vedette...*, et pourquoi pas, au rebours, *un putain* (sur le modèle de *un prostitué*), en attendant que les progrès de la génétique permettent *un nourrice...*

#### *En guise de conclusion*

Puisque le langage privé des individus n'a que faire d'un décret, « féminisateurs ou pas, restons courtois ». Le signataire appartient à une Université où le recteur et le directeur des éditions sont des femmes. Il lui arrive de s'adresser épistolairement au secrétaire général du F.N.R.S., femme elle aussi. Si mes interlocutrices répugnaient d'aventure à *rectrice, directrice, secrétaire générale*, je me plie à ce souhait, quitte à leur communiquer l'avis déjà ancien de deux linguistes pourtant réputés « de droite », Jacques Damourette et Édouard Pichon, qui écrivaient en 1927 (*Essai de grammaire de la langue française*, I, p. 277) :

La facilité avec laquelle le français [...] sait former des féminins différenciés devrait vraiment détourner les femmes adoptant des professions jusqu'à ces derniers temps exclusivement masculines de ridiculiser leurs efforts méritoires par des dénominations masculines écœurantes et grotesques, aussi attentatoires au génie de la langue qu'aux instincts les plus élémentaires de l'humanité. N'y en a-t-il pas qui s'intitulent sur leurs cartes de visite : « *Maître Gisèle Martin, avocat* », et d'autres qui se font adresser leur correspondance au nom de *Mademoiselle le Docteur Louise Renaudier* ? Le bon sens populaire a jusqu'ici résisté à cette extraordinaire entreprise ; on dit couramment *une*

*avocate, une doctoresse*, mais il est à craindre que la ténacité des intéressées n'emporte le morceau, et que cet usage ne finisse par s'introniser dans la langue française. Une plus juste conception de leur véritable place et de leurs légitimes aspirations, en même temps que le respect de leur langue maternelle, devrait au contraire leur conseiller de renoncer au préjugé bizarre en vertu duquel beaucoup d'entre elles croient recevoir une marque de mépris quand on leur donne un titre à forme féminine. À moins que leur féminisme ne soit une conception contre nature et la négation non de l'inégalité mais de la différence des sexes, cette prétention barbare va contre leur but même. Ne se rendent-elles pas compte que, bien au contraire, au point de vue social même, elles ne font, en laissant obstinément à leur titre sa forme masculine auprès de leur nom féminin et de leur appellation féminine de *Madame* ou de *Mademoiselle*, que se proclamer elles-mêmes des monstruosités, et que, dans une société où il deviendra normal de les voir exercer des métiers d'avocat, de médecin, d'écrivain, il sera naturel qu'il y ait pour les femmes se livrant à ces métiers des dénominations féminines comme il y en a pour les *brodeuses* ou les *cigarières* ?

Copyright © 1993 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

**Pour citer cette communication :**

André Goosse et Marc Wilmet, *À propos de la féminisation [en ligne]*, Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1993. Disponible sur : < [www.arllfb.be](http://www.arllfb.be) >